

<b>Date de convocation</b>
21/09/2022
<b>Date d'affichage</b>
03/10/2022
<b>Nbre de Conseillers</b>
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à 21 heures 00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. QUÉRARD Serge, Maire.

**Etaient présents :**

M. QUÉRARD Serge, M. SAISY Hugues, Mme FIANI Hélène, Mme GIRARD Sylvie, M. LE QUÉRÉ Philippe, M. BOCHE Thierry, Mme SUBILEAU Sophie, M. BASQUIN Dominique, Mme VIARD Carole, M. LEJEUNE François, Mme SACILOTTO Délhia.

**Absent :**

M. DAMIANACOS Damien.

**Absents excusés :**

M. BOULARD Laurent, M. HILLEBRAND Christophe, M. MANESSE Gaspard.

**Procuration :**

M. HILLEBRAND Christophe à Mme FIANI Hélène.

Mme VIARD Carole a été élue secrétaire.

**OBJET :** Plan Local de Mobilité de Rambouillet territoires

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Plan Local de Mobilité adopté par le Conseil communautaire le 11 avril 2022 et indique que le Conseil municipal a trois mois pour émettre un avis à réception de celui-ci.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **émet un avis favorable** au Plan Local de Mobilité de la Communauté d'agglomération de Rambouillet territoire

Pour extrait au Registre,  
à la mairie de LA CELLE-LES-BORDES, le 3 octobre 2022

Le Maire soussigné, certifie que la délibération N° 2022016 a été affichée à la mairie le 3 octobre 2022 et rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982, et adressée à Monsieur le Sous-Préfet de RAMBOUILLET le 4 octobre 2022



Le Maire,

Serge QUÉRARD